

PRÉNOM :	SECOND PRÉNOM :	NOM :
----------	-----------------	-------

Selon la loi *Education Act* R.S.P.E.I. 1988, Cap. E.-02 et les règlements, un brevet d'enseignement général V peut être émis à un détenteur d'un brevet d'enseignement à la petite enfance IV lorsque le détenteur a .....

i) obtenu un grade de premier cycle d'une université reconnue dans un programme d'études ou un programme professionnel approuvé par le ministre

NOM DU DIPLOME CHOISI :	NOM DE L'UNIVERSITÉ QUI OFFRE LE PROGRAMME :
-------------------------	--

ii) suivi des cours approuvés qui comprennent un minimum de :

**COURS D'ANGLAIS OU DE FRANÇAIS** a) *six* (6) heures-crédits en anglais ou en français au niveau universitaire, dont 3 qui portent sur la rédaction (veuillez placer un astérisque [\*] à côté du cours de rédaction)

CODE DU COURS	NOM DU COURS	UNIVERSITÉ	NOMBRE D'HEURES-CRÉDITS

**COURS DE MATHÉMATIQUES** b) *six* (6) heures-crédits en mathématiques au niveau universitaire

CODE DU COURS	NOM DU COURS	UNIVERSITÉ	NOMBRE D'HEURES-CRÉDITS

**COURS DE SCIENCE** c) *six* (6) heures-crédits en sciences au niveau universitaire, dont 3 qui sont effectuées en salle de laboratoire (veuillez placer un astérisque [\*] à côté du cours de laboratoire)

CODE DU COURS	NOM DU COURS	UNIVERSITÉ	NOMBRE D'HEURES-CRÉDITS

**COURS DE SCIENCES HUMAINES** d) *six* (6) heures-crédits en sciences humaines parmi les cours suivants : études acadiennes, études canadiennes, économie, études de l'environnement, géographie, études mondiales, droit, philosophie, science politique, études religieuses, sociologie, études féminines

CODE DU COURS	NOM DU COURS	UNIVERSITÉ	NOMBRE D'HEURES-CRÉDITS

**COURS DE PSYCHOLOGIE** e) *trois* (3) heures-crédits en psychologie du développement.

CODE DU COURS	NOM DU COURS	UNIVERSITÉ	NOMBRE D'HEURES-CRÉDITS

<b>NOMBRE TOTAL DE COURS REQUIS (9)</b>	<b>27</b>
---	-----------

